

Nombre de Membres du Bureau : 18

Nombre de Membres présents : 13

Qui ont pris part à la délibération : 14

Objet de la délibération :

**MAPA n° 18S001 - Titulaire : Groupement HYDRIAD-TELOSIA-AQUAGEOSPHERE.**

**Avenant n° 6 pour la prolongation de la durée du marché « Étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin »**

Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre et le 16 mai à 17 heures 30

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à PITHIVIERS sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents : Mesdames BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, PAILLOUX, Messieurs BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GUERINET, LAROCHE, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU

Excusés : Mesdames LEVEQUE, LEVY, Messieurs BARJONET, BRISSON, GAURAT

Pouvoir :

Mme LEVEQUE Marie-Claire donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique

Date de la Convocation :

**23 avril 2024**

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20240516-DELIB122024BIS-DE



Le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délégation de pouvoir du Comité Syndical en date du 21 septembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés,

Vu la délibération du 23 mai 2003 par laquelle, sur demande de la Commission Locale de l'Eau, le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais accepte de devenir structure porteuse du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux),

Vu le protocole d'accord signé le 21 novembre 2003 entre le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et la Commission Locale de l'Eau,

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 11 juin 2013, approuvant le SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés,

Considérant l'accord du Bureau de la Commission Locale de l'Eau dans sa séance du 09 janvier 2018, sur la nécessité de réaliser l'étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin,

Vu la délibération n°12/12018 du 18 janvier 2018 autorisant la Présidente du PETR à lancer et à mener à bien la procédure de consultation pour le compte de la Commission Locale de l'eau afin de désigner un bureau chargé de l'étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin,

Vu la délibération n° 20/2018 retenant le groupement HYDRIAD-TELOSIA-AQUAGEOSPHERE comme titulaire du marché « Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du Bassin du Fusin » pour un montant de 148 400 € HT soit 178 080 € TTC,

Vu la délibération n° 19/2019 retenant le bureau d'étude TELOSIA pour effectuer les investigations complémentaires pour un montant de 12 619 € HT soit 15 142,80 € TTC,

Vu la délibération n° 29/2020 modifiant la durée du marché,

Vu la délibération n° 25/2021 modifiant la durée du marché et l'article 11 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières),

Vu la délibération n° 28/2022 modifiant la durée du marché,

Considérant les retards accumulés lors des différentes phases de l'étude et la nécessité d'en affiner les résultats,

Vu la difficulté technique et le sujet sensible de cette étude, un temps de concertation relativement long s'avère encore nécessaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

## DÉCIDE

**Article 1** : d'établir un nouvel avenant afin de modifier la durée du marché, prolongeant son délai d'exécution de 6 mois, ce qui porte la fin du marché au 18 novembre 2024, au lieu du 19 mai 2024.

**Article 2** : d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 21 mai 2024 et de sa publication le 21 mai 2024 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20240516-DELIB122024BIS-DE